



# TRAVAIL

5¢

Volume XXIII — No 7

Organe officiel de la C. T. C. C. — Québec, Montréal, Ottawa.

JUILLET 1947

## Quelques grèves nourrissent la chronique, tandis que 500 conventions passent inaperçues

Depuis le commencement de l'année, on a fait un tapage d'enfer autour de ceux ou trois litiges qui ont un peu troublé la paix industrielle. La grande presse, trop souvent encline à frapper l'imagination du public et à faire du jaunisme, tout en se défendant de verser dans ce travers, a monté en épingle les incidents qui ont marqué ces différends, notamment les grèves et les procès qui les suivent. Elle leur a donné force publicité, ne ménageant ni nouvelles ni commentaires appropriés. On voit même les journaux déléguer des envoyés spéciaux à St-Jérôme où a eu lieu actuellement le procès de Kent Rowley, Azellus Beaucage et Madeleine Parent qui ne trouvent qu'un bien mince espace pour renseigner leurs lecteurs sur la signature d'une convention collective de travail négociée sur une base de "fair play" entre employeurs et ouvriers. Tout en dénigrant officiellement le travail pernicieux des communistes, ils se font inconsciemment les plus ardents et les plus puissants propagandistes des idées subversives et de ceux qui se sont donné mission de les répandre.

Ces paroles vous paraissent exagérées? Que non pas. Il nous a été donné, ces jours derniers, de lire attentivement le rapport annuel un ministère du travail de la province de Québec. On y apprend une foule de choses que la grande presse ne dit pas, qu'elle ne commente pas non plus (1). Au cours de l'année 1946, employeurs et syndicats ouvriers ont signé dans notre province au delà de 500 conventions collective de travail assurant un salaire minimum plus convenable et des améliorations de salaires substantielles à quelque 100,00 salariés. Par ailleurs, il y a eu, au cours de la même année, une dizaine de conflits ouvriers importants. Je vous le demande, en vérité, toutes proportions gardées d'ailleurs, sont-ce les 500 conventions

collectives qui ont reçu le plus d'épublicité ou les dix grèves?

La réponse est facile. Tout le monde l'admettra: la moitié des conventions négociées et signées paisiblement, débattues à coups d'arguments, à force de compréhension et de sains compromis n'ont pas reçu une seule ligne de publicité dans la grande presse.

Les grèves, elles, qui, même légitimes et légales, sont un mal, une division, un signe de mécontentement, ont toujours été monté en épingle. Est-ce juste cela pour ceux qui se sont donné la peine de s'imposer les sacrifices pour atteindre de telles fins? Est-ce juste cela pour les unions ouvrières, principalement nos syndicats, qui travaillent avec opiniâtreté à la solution des problèmes industriels, qui ne recourent à la grève que lorsque tous les autres moyens d'action paraissent épuisés?

On ne ménage rien pour faire connaître les différends qui s'élèvent ici et là, et dont les grands responsables sont généralement des patrons malhonnêtes et intransigeants; on crie à tue-tête les interventions de la police et les procès flamboyants dont, très souvent, des ouvriers paisibles sont les victimes et font les frais, tandis les fomenteur de communisme et des avocassiers turbulants en tirent les marrons. Mais on ne fait rien pour affirmer, à la gloire de notre population tout entière, que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes sont réglés à l'amiable.

Un dicton veut que le bien ne fasse guère de bruit. La façon dont la grande presse traite le problème ouvrier chez nous le confirme. Il reste néanmoins que cela est absolument injuste pour nos syndicats et la collectivité tout entière.

André ROY.

(1) Il y a une exception cependant: "La Voix de l'Est", de Granby, a souligné de fort belle manière, une récente déclaration de l'hon. Ant. Barrette sur le sujet. — A. R.

## M. G. Picard preside les élections d'employés d'hôpitaux

Tous les délégués des différentes sections des Hôpitaux de Montréal assistaient, le 10 mai dernier, à l'assemblée du Conseil Général des Sections. L'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal a progressé de façon étonnante en moins d'une année. A cette réunion extraordinaire eurent lieu les élections des membres du Comité Exécutif de l'Association. M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., présida les élections et M. René Gravel, organisateur de l'Association, agissait comme secrétaire. M. Léopold Brisson, du Sacré-Coeur, fut réélu président; M. Charles Guy, de Notre-Dame, fut choisi vice-président; M. Claude Richard, de St-Jean de Dieu, reste secrétaire; M. Joseph Plourde, aussi de St-Jean de Dieu, est encore trésorier et Mlle Blanche Lafrance, de Pasteur, demeure secrétaire-financier. Dans ses remarques aux délégués, M. Picard indiqua que présentement la C.T.C.C. est l'organisation sociale la plus puissante dans la province, celle qui a fait progresser davantage la législation sociale chez nous. "Quand on s'occupe de ses affaires, dit encore le président général, les résultats suivent, résultats qui restent inattaquables. Votre Association en témoigne. L'organisation règle les problèmes immédiats des individus. D'autre part, les employeurs sentent qu'il y a dans l'Association une force sociale qui compte et qu'il y a, à la base une question de justice.

M. Gravel, l'organisateur, donna aux délégués des renseignements sur les progrès des négociations en cours avec le Conseil des Hôpitaux, dont M. J.-H. Roy, surintendant de St-Lazare, est président.

## Convention renouvelée

Le 21 mars 1947, le Syndicat National des Employés du Meuble de Nicolet et la compagnie Henri Vallières Inc signaient une nouvelle convention collective de travail.

Les ouvriers du Meuble de Nicolet obtenaient les avantages suivants: Retenues syndicales sur la paie; semaine normale de travail n'excedant pas 49 heures à compter du 1er avril 1947; augmentation générale de 8 cents l'heure, à compter du 8 avril 1947 (date de l'expiration de la Convention précédente); salaire minimum horaire de 35 cents par heure.

La présente convention est conclue pour jusqu'au 31 décembre 1947.

Les négociations qui ont abouti à la signature de cette convention ont été marquées de grande cordialité et d'esprit de bonne entente de part et d'autre ainsi que d'une diligence vraiment remarquable.

## Hommage au nouvel archevêque de Québec

Au cours du mois de mai dernier, les officiers de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, et les organisateurs des Syndicats catholiques étaient en congrès d'études aux Trois-Rivières. A cette occasion, Son Excellence Mgr Maurice Roy alla les visiter à leur dernière séance, les encourager de sa parole et les assurer de son concours dans l'oeuvre syndicale qu'ils poursuivent.

Au moment où Son Excellence les exhortait à persévérer dans leur rude tâche, les délégués ne soupçonnaient pas que l'évêque qui leur parlait, devait, quelques jours plus tard, être l'archevêque nommé par le Souverain Pontife au siège de Québec. Aussi, c'est avec la plus grande joie que la C.T.C.C. verra le nouvel archevêque bientôt remplir la fonction de premier pasteur dans le diocèse de Québec.

Depuis sa fondation, notre Confédération a entretenu avec l'archevêque de Québec des rapports qu'on peut appeler des rapports de droit, puisque, par la présence du siège social de la C.T.C.C., dans son diocèse, les constitutions et règlements de notre mouvement habilite l'autorité religieuse dudit diocèse, à nommer son aumônier général et à lui déléguer ses pouvoirs de représentation de l'Eglise dans le syndicalisme catholique. Aussi, c'est avec empressement que la C.T.C.C. assure le nouvel archevêque de l'hommage de sa filiale soumission.

Il y a un autre motif qui incite les Syndicats Catholiques à se réjouir de la nomination de l'archevêque de Québec dans la personne de Son Excellence l'évêque des Trois-Rivières. En effet, l'Eglise, dans sa maternelle sollicitude, a toujours entouré la classe ouvrière de sa protection; toujours elle a recommandé aux catholiques "de se montrer les défenseurs patients et les conseillers éclairés des faibles et des déshérités".

Fidèles à cette consigne, tous les archevêques de Québec, avertis des besoins sociaux des salariés, ont soutenu courageusement le droit des faibles contre les prétentions des forts.

La C.T.C.C. est heureuse que Son Excellence Mgr Maurice Roy soit désigné pour prendre, sur le Siège de Québec, cette relève de protection des travailleurs dans leurs nécessités sociales et économiques. Joignant à la piété d'un prêtre les lumières d'un pasteur éclairé, qui irait penser toute chose avec sa sympathie, le nouvel archevêque de Québec saura soutenir les intérêts du syndicalisme catholique et promouvoir simultanément les intérêts spirituels et temporels de la classe ouvrière.

# TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

REDACTION

Rédacteur : André Roy

19, rue Caron, Québec

Tél.: 2-7535

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Administrateur : Marcel Ethier.

1231 est, de Montigny, Montréal.

Tél.: FR. 3396

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Action Sociale, Ltée, 3 boulevard Charest, à Québec.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

## Notre patriotisme

Nous aurons célébré la Saint-Jean-Baptiste, fête patronale des Canadiens français, et la Confédération, fête de l'unité canadienne, quand nos lecteurs recevront "Le Travail". Dans la province de Québec, la St-Jean-Baptiste recueille habituellement davantage l'attention parmi l'élément français de notre population. En combien d'endroits nos sociétés patriotiques en profitent pour réchauffer le sens national des nôtres, soit par des démonstrations, soit par des discours.

Mais pour ceux qui se préoccupent d'organiser les travailleurs de chez nous dans des unions nationales et canadiennes, une question se pose. Dans le domaine du travail organisé, tous les travailleurs canadiens-français du Québec ont-ils véritablement le sens patriotique? Des expériences d'organisations syndicales n'ont-elles pas démontré que dans plusieurs centres essentiellement canadiens-français, ou en très grande majorité d'origine française, on s'est lancé à fond de train dans des organisations étrangères; on a écouté et suivi des organisateurs étrangers; on les a regardés avec admiration, presque comme des sauveurs. Combien de nos travailleurs canadiens-français ont défendu et défendent encore des unions étrangères avec une ferveur surprenante? Tous nos travailleurs ont-ils compris ce que c'était que d'avoir une patrie? Que signifie pour eux tous le mot "patriotisme"? Certains malins ne seraient-ils pas tentés de dire qu'un certain nombre de nos travailleurs canadiens-français ne sentent que des "moutons" qui suivent et qui se laissent facilement tondre? Ce n'est pas qu'il faille se séparer. Faire de notre province un pays à part et ignorer le reste du monde. Mais pourquoi donc ces étrangers ou ceux qui agissent en leur nom sont-ils si intéressés à s'implanter chez nous pour nous organiser? Et ce qui est encore plus curieux, pourquoi certaines gens suivent-elles si aveuglément? Quand donc nous, Canadiens français, réaliserons-nous que nous avons une patrie et que nous trouvons chez nous tout ce qui peut répondre à notre idéal et à nos aspirations?

## Ce bon paternalisme

Le paternalisme pourrait se définir, l'organisation et le développement par le patron de toutes les institutions propres à améliorer les conditions de vie de ses ouvriers. Un patron se dit maître chez lui; il n'entend partager son autorité avec personne. Il estime que ses sentiments humains, et même chrétiens, feront plus pour le bonheur de ses ouvriers et employés que des contrats passés d'égal à égal avec un syndicat. A-t-il raison de penser et d'agir ainsi?

Même si cette pratique fut un temps commune chez des patrons animés de sens chrétien et des meilleures intentions du monde, nous croyons que le paternalisme, aujourd'hui, n'est plus à la page. Un de ces patrons disait récemment: "Nous mettrons nos ouvriers dans la laine, s'il le faut, mais ce sera dans notre laine". Ce patron, trop généreux, mais trop protectionniste aussi, oublie que la plupart des ouvriers préfèrent vivre "dans le coton, pourvu que ce soit leur coton."

De plus, l'ouvrier tient-il donc tant à être gardé en tutelle? Ne veut-il pas être lui-même le seul artisan de ses destinées? L'ouvrier sera-t-il donc encore considéré comme un enfant qu'on conduit par la main? Certes, il semble bien aujourd'hui que le monde ouvrier ait atteint sa majorité. Par lui-même, n'est-il pas capable de réaliser ses légitimes volontés?

Le moins qu'on puisse conclure, c'est que les méthodes du "patron-bon-pape", même si elles s'inspirent de la plus stricte justice, et de la plus pure charité, ne paraissent pas suffisantes pour assurer l'établissement de la paix sociale véritable.

## Trois conseils à méditer

Nous avons donné le mois dernier l'allocution prononcée l'autre jour, par Son Exc. Mgr Roy, évêque des Trois-Rivières, lors de nos journées d'étude. Il serait bon de relire ses paroles et de les méditer un peu. Les trois conseils qu'il nous a donnés méritent sûrement qu'on s'y arrête un peu.

1) Il est important d'avoir toujours présents à l'esprit l'idée et le sentiment de la difficulté de notre tâche, afin d'éviter le découragement et les échecs, et afin d'apprendre que les échecs eux-mêmes peuvent être autant de leçons fort utiles.

2) Il est nécessaire de pratiquer la prudence, la vraie prudence, non pas la crainte et le tremblement, c'est-à-dire celle qui s'allie au courage et à la fermeté, celle qui est formée par la prise de conscience du besoin de courage et de fermeté. Dans l'armée, c'est aux avant-postes que la prudence est le plus nécessaire. Puisque Son Excellence a pris la peine de nous la recommander, n'est-ce pas que le travail du syndicalisme s'accomplit aux avant-postes de la lutte pour la restauration de la société?

3) La fidélité à l'esprit et à la doctrine de l'Eglise est aussi essentielle. Notre but est d'abord de faire passer dans la vie réelle ces principes qu'elle nous a transmis dans les enseignements pontificaux, c'est-à-dire la disparition de la "misère imméritée" du peuple, la restauration de la dignité de la personne humaine et l'instauration d'institutions capables d'empêcher le retour aux conditions dégradantes d'autrefois dont il reste trop de vestiges.

A. R.

## Les ouvriers sont des hommes

Sous le titre: "Il y a des hommes au fond des mines", "Relations" publiait quelques extraits de lettres adressées à leurs familles par les mineurs de Centralia ensevelis sous terre. Ces lettres montrent que les mineurs, comme tous les ouvriers d'ailleurs, sont des hommes et non pas des machines quelconque, des êtres qui sentent, et qui pensent, et qui réfléchissent.

Les accents émus que l'on trouve dans ces lettres tirent les larmes. Voici quelques-unes de ces notes: "A ma femme. Ça bien l'air la fin pour moi. Je t'aime, chère, plus que la vie elle-même. Si je ne reviens pas, fais pour le mieux; garde mon souvenir et aime-moi toujours. Tu es la meilleure de toutes les épouses au monde. Adieu, ma chère femme et mon cher Dickey".

Un autre griffonna ceci: "Ma chérie et mes chers gars: il est six heures. Je me sens bien bas, mais, chérie, si je ne traverse ça, vends la maison et va chez tes parents. Ton père et ta mère prendront soin de toi et des enfants. Prie pour moi et retourne à la religion pour moi... Eh bien! ma femme et mes chers garçons, adieu, je me sens faible. Je vous aime".

Les ouvriers sont des hommes. Les mineurs sont aussi des hommes. Qui donc peut les blâmer d'attendre une sécurité plus grande avant de descendre de nouveau dans les puits? C'est ce que le capitalisme n'a jamais compris, parce qu'il considère l'homme comme une machine inanimée et

insensible. Sur un plan plus général, quand un travailleur combat pour obtenir des augmentations de salaires et de meilleures conditions de travail, c'est qu'il aime sa famille, qu'il sent sa dignité d'homme violée et qu'il entend désormais la faire respecter.

A. R.

## Encore l'immigration

Dans notre dernière livraison, nous avons consacré un article élaboré à l'immigration. Il s'impose de revenir aujourd'hui sur le sujet, afin de bien démontrer que ce que nous prévoyions est bel et bien en train de se produire.

Quand M. Ludger Dionne amena 100 Polonaises à sa manufacture de St-Georges de Beauce, par la publicité tonitruante dont il entoura cette affaire, il ouvrait pour ainsi dire la voie à cette importation de main-d'oeuvre qui aura pour résultat définitif, ne nous y trompons pas, d'avilir des salaires dont nous n'avons pas lieu encore d'être très fiers.

Nous tenons à ajouter ici deux exemples récents de ce manège que poursuivent présentement les capitalistes canadiens. Nous les avons trouvés dans la livraison de juin de l'organe ploutocrate, "The Financial Post".

Le "National Construction Council of Canada", après avoir accusé "le travail d'être responsable pour une large part de l'augmentation dans le prix des bâtiments", réclame des immigrants. Il n'a même pas l'élémentaire décence de cacher son jeu. Pourquoi des immigrants? La réponse est facile. Tout simplement pour augmenter le volume de la main-d'oeuvre. Pourquoi augmenter le volume de la main-d'oeuvre? Tout simplement pour faire baisser les salaires, pour écraser les unions ouvrières. Ces bons-hommes-là, tout pénétrés des vieilles ritournelles du libéralisme économique, ne voient qu'une solution à ce problème — solution salie d'égoïsme — celle de redonner la priorité à la demande d'emploi sur le marché du travail.

D'autre part, trois compagnies de pulpe et de papier, Spruce Falls Power & Paper Co., Abitibi Power & Paper Co. et Great Lakes Paper Co., ont envoyé des émissaires outre-mer pour en ramener 1,400 ouvriers de 20 à 40 ans qu'elles se proposent d'utiliser comme bûcherons.

Quelle imbécilité?

Alors que, d'une part, ces compagnies se plaignent (avec raison) de voir les réserves forestières canadiennes diminuer et leurs sources d'approvisionnement s'éloigner, elles sont prêtes à pousser la production, parce que des profits énormes sont au bout.

Ah! si la sagesse chez eux l'emportait sur l'appât du gain! elles chercheraient au contraire à "ménager" les réserves forestières canadiennes pour assurer l'avenir de nos travailleurs et de notre industrie.

Une seule conclusion s'impose: opposons-nous de plus en plus à l'immigration. Faisons un front commun pour lutter contre cette politique qui n'a pour but que d'avilir les salaires et d'arrondir les profits des grandes compagnies de transport.

A. R.

## La hausse des prix

A mesure que les régies s'effacent l'une après l'autre, le coût de la vie s'accroît. Depuis janvier, à chaque mois, pour ainsi dire, l'in-

dice a grimpé de quelques points, ordinairement deux à la fois. Le pire c'est que l'augmentation frappe les biens de première nécessité, ceux dont la famille a un besoin quotidien pour manger, se vêtir et se loger.

En six mois, le coût de la vie s'est élevé de douze points environ, transposé en dollars et cents ce qui, représente une augmentation de \$3.00 par semaine pour la famille de cinq personnes d'après le barème de l'Office de la Statistique. Or, comme notre président l'a démontré, il y a deux mois, la base de calcul du "point d'indice" est fautive. Ce n'est plus 25 cents par point qu'il faut compter, mais bien 50 cents par point. Par conséquent, d'ici la fin de l'année, uniquement en vue de combler la différence de la hausse du coût de la vie, sans améliorer la situation générale, nos syndicats doivent réclamer des augmentations de salaire de \$6.00 par semaine ou de 12 à 15 cents de l'heure. Ces chiffres peuvent sembler considérables; ils ne font d'ailleurs que refléter d'une façon bien prosaïque les souffrances et les renoncements de nos familles ouvrières.

D'ailleurs, qu'on ne fasse pas de reproches aux travailleurs. Alors que la confusion régnait partout, que l'appât du gain primait le bien commun, notre organisation syndicale demandait avec vigueur le maintien du blocage des prix. On ne l'a pas écartée. On a passé outre à ses craintes. Maintenant que le mal est irrémédiable, au moins qu'on laisse ses syndicats défendre le gagne-pain de leurs membres.

A. R.

## Nouveau syndicat à Waterloo

A une première réunion tenue en la salle du collège St-Bernardin de Waterloo, les ouvriers de la S. M. Cycle Mfg. Co. ont accepté à l'unanimité de joindre les rangs des Syndicats Nationaux et, de ce fait, imitent le geste posé il y a une couple de semaines, par les ouvriers de la Roxton Mill and Chair de Waterloo, nous a annoncé ce matin, M. Gilles Charbonneau, organisateur du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Granby.

A cette première rencontre, il fut décidé de demander à la Commission de Relations Ouvrières, un certificat de reconnaissance pour autoriser les ouvriers à négocier une convention de travail avec la compagnie. Après enquête, la Commission vient d'émettre un certificat de reconnaissance autorisant le syndicat d'agir comme le seul agent négociateur.

Un projet de convention fut également mis à l'étude et tout laisse prévoir que les négociations auront lieu d'ici quelques jours. Les employés de cette compagnie ont confiance de pouvoir s'entendre rapidement avec leurs employeurs.

M. Jean-Paul Hébert, organisateur de la C. T. C. C. et M. Gilles Charbonneau, organisateur du Conseil Central de Granby, ont félicité les ouvriers de Waterloo de leur esprit de coopération et de solidarité et de confiance manifesté dans cette campagne d'organisation.

**Exemples dégoûtantes...**

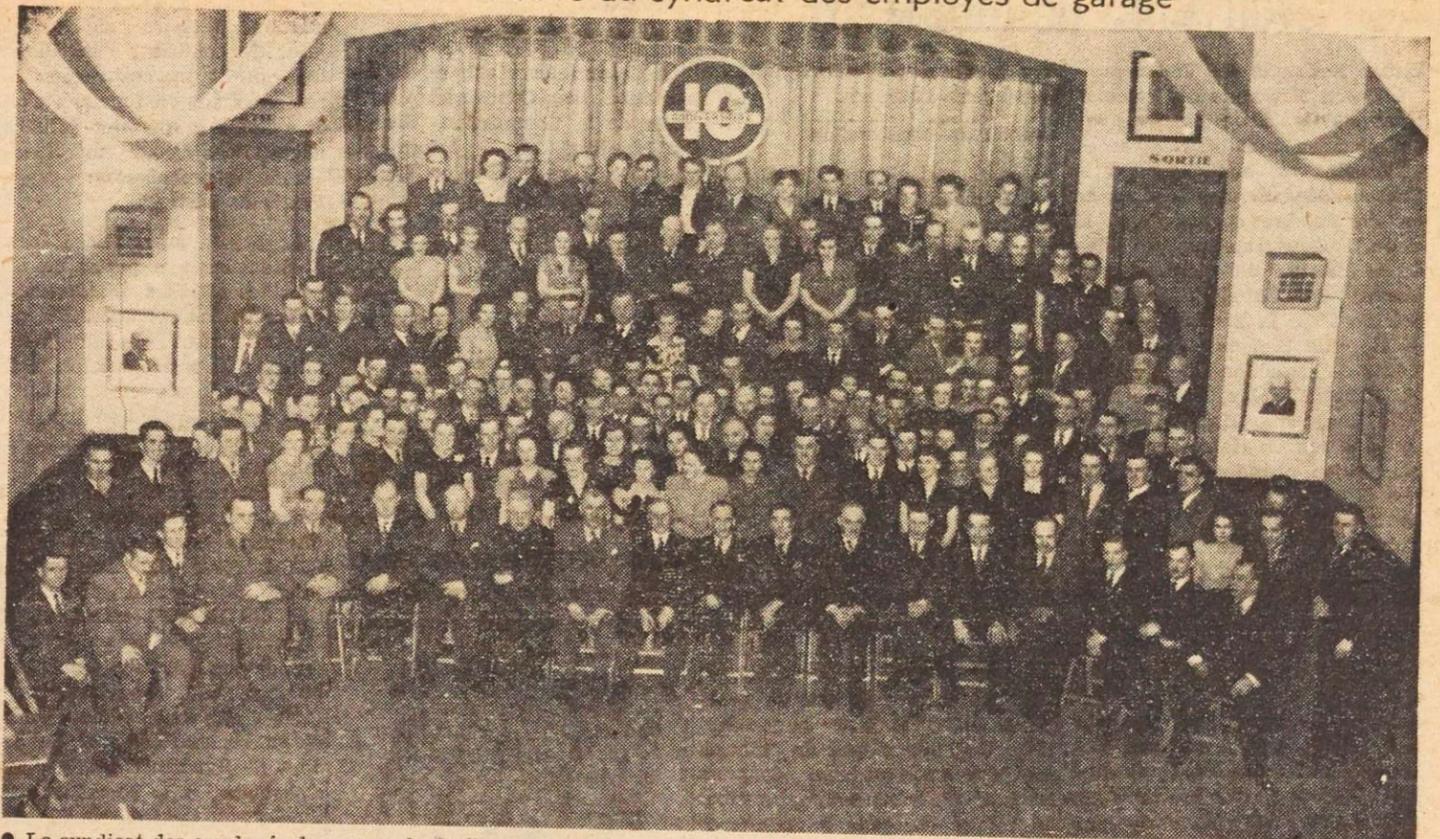
(Suite de la page 2)  
a rendus à la classe ouvrière et aux salariés.

Il reste un dernier point de ce mémoire à traiter qui démontre bien en quel mépris et en quel état de sujétion la compagnie Wabasso, inconsciemment ou non, tient ses employés.

Lorsque les officiers du Syndicat furent appelés à rendre témoignage devant la commission des Relations ouvrières, il y avait à peine deux mois que le Syndicat existait. Evidemment, ces hommes et ces femmes n'étaient pas encore entraînés à l'administration du syndicat. Aussi n'ont-ils pu répondre tout à fait correctement aux interrogations astucieuses du procureur de la compagnie. Celle-ci en profite pour accabler ces travailleurs sous le poids de son mépris. Le passage suivant du mémoire est tout simplement révoltant. Le voici :

"Pourrait-on dire autrement (que les officiers du "entrepreneurs en conflits ouvriers" et des "meneurs par métier") en se rappelant que le président ne sait pas à quelle date il a été choisi... qu'il ne sait pas qui a pris l'initiative de l'organisation; qu'il a assisté aux assemblées par curiosité, qu'il ne sait pas ce qu'on a décidé aux assemblées; qu'il ne sait pas si des résolutions ont été adoptées, ni à quel sujet elles auraient été adoptées; qu'il ne sait pas ce qu'il a signé en sa qualité de président; qu'il ne sait rien des contributions à être payées par les membres".

"Pourrait-on dire autrement quand le secrétaire déclare qu'il ne sait pas à quelle date il a été élu; qu'il n'a pas la possession des livres et archives du groupement; qu'il ne sait pas qui a rédigé les procès-verbaux ni quand il a pu les signer; qu'il n'a pas lu ces procès-verbaux avant de les signer; qu'il ne se rappelle pas avoir signé la requête qui est devant la Commission; qu'il est allé à la réunion du 15 (février) par curiosité; qu'il est devenu secrétaire d'un mouvement (sic) qui ne l'intéressait pas et ne sait pas si les membres doivent payer des contributions; qu'il ne sait pas s'il existe des règlements pour régir les activités du groupement et n'en a pas la possession; qu'il ne sait pas



Le syndicat des employés de garage de Québec a célébré le 9 avril dernier, le dixième anniversaire de sa fondation par une soirée intime qui a eu lieu à la salle des Chevaliers de Colomb, rue Fleurie, à Québec. La photographie ci-dessus montre les quelque deux cents cinquante personnes qui ont pris part à cette démonstration. Parmi elles, on remarque la présence de M. Gérard Picard, président de la C. T. C. C., de M. Joseph Parent, président du syndicat, de M. Lauréat Morency, président du Conseil général de Québec, de M. l'abbé Georges Côté, aumônier de la C. T. C. C., de M. J.-Roméo Racine, président de la section de l'auto-voiture de l'Association des Marchands détaillants, de M. Gérard Guay, échevin, président de la section des postes d'essence de la même association, de M. Alphonse Roberge, vice-président de la C. T. C. C., de M. André Roy, secrétaire de la C. T. C. C., de MM. Roger Fiset et Adélarde Mainguy, respectivement secrétaire et trésorier du syndicat, de Mmes Gérard Picard, Joseph Parent, Lauréat Morency et Alphonse Roberge. Au cours de cette réunion des allocutions de circonstance furent prononcées par MM. Parent, Picard, Morency, Racine, Guay et M. l'abbé Georges Côté.

si, à l'assemblée d'organisation, il a été question de contributions; qu'il n'a jamais vu la liste des membres du groupement; qu'il ne connaît pas les membres du groupement, ne connaît pas leur nombre; qu'il ne sait pas s'il existe des cartes d'adhésion ni si quelqu'un en a signé."

La charge à fond de train de cette entreprise contre ses employés est très significative. Elle indique une mentalité rétrograde à l'endroit du syndicalisme et bien peu de souci pour la dignité de la personne humaine. On peut en dégager, sans le moindre risque d'erreur, les quelques propositions suivantes qu'il y aurait lieu, je crois, de méditer.

- 1.—Cette entreprise, afin de mieux exploiter la bonne foi de ses ouvriers, a cherché à les tenir dans un état d'infériorité intellectuelle indigne de la personne humaine ;
- 2.—Elle a profité de leur inexpérience administrative pour les ridiculiser devant la Commission des Relations ouvrières ;
- 3.—Le comité d'usine, dont elle fait grand état, ne nous paraît être qu'un organisme de domination pour servir les fins de la com-

pagne, puisqu'elle n'a même pas su l'utiliser pour familiariser ses ouvriers avec les rouages administratifs nécessaires au plein épanouissement de la vie d'un syndicat, quel qu'il soit ;

4.—Les faits relatés précédemment prouvent de façon indéniable que l'organisation ouvrière, telle qu'elle existe présentement, est absolument nécessaire et que, dans la pratique, la fondation de syndicats indépendants de corps centraux est une impossibilité totale ;

5.—L'expérience montre que nos syndicats, après une couple d'années d'expérience, grâce à l'entraînement donné à leurs membres et à leurs officiers par nos "libérés", sont en mesure de prendre de manière définitive la direction de leurs propres affaires, et c'est ainsi, dans le syndicalisme catholique, que nous concevons le véritable exercice de la liberté, c'est-à-dire en donnant aux salariés les outils dont ils ont besoin pour défendre eux-mêmes et avec succès leurs droits généraux, leurs salaires et leurs conditions de travail.

A la suite de ce long article, une conclusion générale s'impose. Elle sera courte.

Du moment qu'un homme travaille, il doit pouvoir faire face à ses obligations. La première de ses obligations, c'est de s'opposer, au nom de sa dignité personnelle, à tout ce qui ressemble à une restriction de sa liberté, à une restriction de son droit de marcher vers les sommets de la culture et de la responsabilité. C'est là la tâche principale du syndicalisme; il n'y renoncera, quelle que soit la puissance des attaques que l'on porte contre lui.

André Roy.

Le Seigneur veut avoir ici-bas sa cour comme là-haut, il veut des anges-martyrs, des anges-apôtres.

Le Seigneur veut avoir ici-bas sa cour comme là-haut, il veut des anges-martyrs, des anges-apôtres.

Le Seigneur veut avoir ici-bas sa cour comme là-haut, il veut des anges-martyrs, des anges-apôtres.

**Elections à Warwick**

Le syndicat catholique national du textile de Warwick, affilié à la fédération nationale du textile, a tenu dernièrement, son assemblée générale annuelle à l'issue de laquelle eurent lieu les élections pour un nouveau terme.

En voici le résultat ; président, M. Paul-Arthur Côté; vice-président, M. Claude Champagne; secrétaire-trésorier, M. Paul-Emile Cantin; directeurs, MM. Philippe Laine et Joseph Plourde ainsi que Milles Dolorès Bernier et Cécile Maurice; vérificateurs, MM. Aurélien Henri et Rolland Charest; sentinelles, MM. Fernand St-Onge et Arthur Bergeron.

**Guide Syndical**

**CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC**

Lauréat Morency, président  
20, rue Bayard, Québec  
Tél.: 2-5808

Alphonse Proulx, sec.  
197, des Commissaires,  
Québec. Tél.: 3-0597

Hommages du

**CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA**

François-X. Bilodeau, prés.

Red. Joly, sec.

29, rue Gordon

Tél. : 587

**Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke**

Lorenzo LEFEBVRE, prés.

Léopold LALIBERTE, sec.

**Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal**

1231 est, rue Demontigny  
Geo.-Aimé GAGNON, prés.

Montréal  
J.-Ant. Chagnon, sec.

**Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment**

Osius FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

**Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec, Inc.**

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

**L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.**

Albert RAYMOND, prés.

18, rue Caron

**G. Lamond & Fils**

Liée

MEDAILLES et BAGUES

pour Gradués

Insigne émaillés pour Sociétés  
1065, BLEURY MA. 7769



- GANTS
- TRICOTS
- CHEMISES
- VETEMENTS DE TRAVAIL
- COSTUMES POUR LE SPORT
- ETC . . . . . ETC . . . . .

**ACME GLOVE WORKS LIMITED**

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

# Nouvelles de Montréal

## Union Nationale du Vêtement

L'Union Nationale du Vêtement comprend plusieurs sections qui ont chacune leur officiers et ces différentes sections délèguent au Conseil Général des Sections un certain nombre de membres. M. Marcel Gauvreau est président de la Section du manteau pour dames; M. Wilfrid Lafontaine, président de la Section Standard Shirt; Mlle Simone Caron, président de la section Home Frocks; M. Laurent Robin, président et Mlle Jacqueline Hamel, secrétaire de la section Hampton; M. Roland Filion, président et Mlle Thérèse Bouchard, secrétaire de la section de la Fourrure; madame Robert, présidente et Mlle B. Verville, secrétaire, section Sporteen. M. Lionel Grimard est président du Conseil Général des Sections; M. Lucien Parenteau est vice-président et Mlle Jacqueline Hamel, secrétaire. Le Comité Exécutif de l'Union est ainsi formé: Lionel Grimard, président; Marcel Gauvreau, vice-président; Mlle Marie-Berthe Cartier, secrétaire; Wilfrid Lafontaine, secrétaire-trésorier; les directeurs sont: Roland Filion, Mlles Jacqueline Hamel, Simone Caron, Claire Prince et Eugénie Arcouette.

## Journaliers-Manoeuvres

M. Clovis Langlois, nouvel organisateur et agent d'affaires du Syndicat des journaliers-manoeuvres, nous communiquait la liste des nouveaux officiers de ce Syndicat. Président: M. Paul Lortie; vice-président: Rodolphe Ducharme; secrétaire-archiviste: Paul-Emile Blais; secrétaire-trésorier: Clovis Langlois et sentinelle, A. Chaumont. Il y a actuellement beaucoup de demandes pour des journaliers et les membres ne sont pas sans apprécier les services que le Syndicat peut

leur rendre par l'intermédiaire de leur agent d'affaires.

## Conseil de Construction

Le 29 mai dernier, le Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal donnait un dîner aux architectes et entrepreneurs généraux. Le dîner eut lieu à l'hôtel Mont-Royal. Plusieurs architectes et contracteurs avaient répondu à l'invitation. Le banquet était présidé par J.-Aldéric Gosselin, président du Conseil de Construction de Montréal. A la table d'honneur, on remarquait MM. Juneau, président de l'Association des Constructeurs de Québec, Osiias Filion, président de la Fédération du Bâtiment, G.-A. Gagnon, président du Conseil Central de Montréal. Les orateurs furent le P. Cousineau, s.j., conseiller moral du Conseil Central de Montréal et Gérard Picard, président général de la CTCC. Tous deux firent ressortir l'importance de clauses spéciales d'embauchage dans les contrats de construction, surtout en ce qui concerne les constructions entreprises par les Communautés Religieuses et les Fabriques.

M. Gosselin présenta les conférenciers et ils furent remerciés par M. Juneau, de Québec.

## Employés d'hôpitaux

Pour compléter la liste des officiers dans les diverses sections de l'Association des Employés d'hôpitaux, voici les résultats pour les trois hôpitaux: Hôtel-Dieu: M. Roma Pelletier; Paul Périard, vice-président; Mlle Pierrette Lévesque, secrétaire; Mlle Donald Godon et M. André Léveillé, directeurs. St-Luc: M. Joseph Paquette, président; M. Bégin, vice-président; Mlle Noëlla Sénéchal, secrétaire et Mlle Annette Lavoie, directrice. Pasteur: Mlle Cécile Achim a été choisie pour remplacer comme secrétaire Mlle Lafrenière qui a quitté l'hôpital. Notre-Dame de Lourdes: M. René Guénette, président; Mlle Lorraine Gariépy,

secrétaire; Mlle Mélanie Gallant, directrice.

## Concierges des Ecoles

A l'assemblée régulière de l'Association des Concierges des Ecoles de la Commission Scolaire de Montréal, on a informé les membres que M. Lucien Croteau avait été approché pour remplir la fonction d'agent d'affaires de l'Association. Un comité a été choisi pour terminer les arrangements. M. Croteau est l'agent d'affaires des fonctionnaires municipaux. La Commission Scolaire a déjà accepté de retenir la cotisation syndicale sur la paye des concierges. En conséquence, ces derniers sont invités à signer leur carte de retenue syndicale. Plus

siieurs à date l'ont déjà signée. Le présent contrat avec la Commission Scolaire expire le 30 juin. Ce contrat a été dénoncé. Dès que les nouveaux commissaires entrèrent en fonction, c'est-à-dire après le premier juillet, les négociations pour un nouveau contrat commenceront.

## Partie de cartes

Le 5 juin avait lieu à la salle St-Stanislas une partie de cartes pour les officiers des divers syndicats et leurs dames. Un grand nombre avait répondu à l'invitation et la soirée fut très réussie. Cette partie de cartes avait été organisée et préparée par le Comité d'Education Sociale du Conseil Central dont M. René Constant est président. Dans l'assistance, on remarquait M. Alfred Charpentier, ex-président de la CTCC, M. S.-B. Latraverse, président du Conseil d'Administration du Conseil Central, M. René Constant, président du Comité d'Education Sociale ainsi que la plupart des organisateurs du Conseil Central et des Syndicats et un certain nombre de président de Syndicats. Le P. Jacques Cousineau, s.j., conseiller moral du Conseil Central, souligna l'importance et l'avantage de telles réunions pour une meilleure compréhension entre les officiers.

## Boîte en carton

Récemment, on a appris que les employés de la boîte de carton, section de la Standard Paper Box, avaient joint les rangs des Syndicats Nationaux et que la section Standard avait été affi-

liée au Conseil Central. M. Joseph Lapierre est le président de cette section. Des négociations sont déjà commencées en vue d'une convention collective. MM. Jean Marchand et René Rocque suivent les développements des négociations.

## Gantiers

L'exécutif de ce Syndicat, lors d'une récente assemblée, a choisi Mlle Aline Souvageau comme secrétaire pour prendre la place de M. Jean l'Heureux. Ce dernier, on le sait, a été choisi comme agent d'affaires du Syndicat pour remplacer M. St-Pierre.

Les deux sections du Conseil des Métiers, gants, fins et gants de travail, se réunissent régulièrement et le travail préliminaire d'étude de la convention est déjà très avancée. Un Comité spécial s'occupe activement de préparer un pique-nique qui aura lieu au cours de l'été.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



**Contre Maux de Tête Névralgies La Grippe Douleurs**

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

**ANTALGINE**  
EN VENTE PARTOUT 25¢

## Gibeault & Duquette

Avocats

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél.: 60, 3, rue Préfontaine

DEPUIS PRES D'UN DEMI-SIECLE...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

**FRONTENAC 3121**

**J. Joubert**  
LIMITÉE

**100%**

de notre personnel appartient au **Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.**

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

Raymond Dupuis, président — A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL



Sans l'ardoise nulle chaussure n'est Slater

**SLATER**

SF-61

POUR HOMMES ET FEMMES.

# Un procès qui montre la grande ténacité de nos syndicats

Nous nous sommes plu souvent à noter que ce qui caractérisait nos syndicats, c'était généralement leur ténacité. Nous venons d'en avoir un nouvel exemple: il s'agit du syndicat des employés de la Stark Ribbon de Granby qui lutte depuis tout près de six mois contre un employeur qui refuse de reconnaître ce syndicat comme unité de négociation et qui, afin de rayer de la liste ce groupement professionnel, est allé jusqu'à congédier son président, M. Henri Forand.

Le syndicat accuse la compagnie Stark Ribbon d'avoir refusé de négocier de bonne foi une convention collective de travail. Le procès dans cette cause s'est ouvert le 8 avril dernier. Le procureur de la compagnie, Me André Montpetit avait ce jour-là

multiplié les objections que le juge Victor Chabot a renvoyé le 14 avril. Par la suite, Me Montpetit a présenté une motion de non-lieu que le juge a de nouveau renvoyé en disant que la compagnie dans le passé avait sans succès contesté le certificat de reconnaissance syndicale.

Le procès s'est continué dans la première quinzaine de juin par l'audition des témoins. La cour a notamment entendu les témoins suivants: M. Henri Forand, président congédié du Syndicat, M.

Lawrence McColl, MM. Grossman et Davage, représentants de la compagnie, MM. R. Boudreau, Hubert Brunet et Cyprien Miron, du ministère du Travail.

Dans le litige en cause, la compagnie soutient que, si elle n'a pas négocié, ce n'est pas par mauvaise foi, tandis que le département du Procureur général prétend que le contraire est vrai. Ces paroles de Me Patrick Delaney, substitut du Procureur général, démontre clairement le but de la poursuite: "On accuse la compagnie d'avoir refusé de bonne foi de négocier".

Lors de la dernière audition, le juge Chabot demanda aux parties de produire leurs notes le 10 et le 14 juin et il annonça qu'il rendrait définitivement son jugement le 30 juin.

En même temps, se poursuit le procès de M. Henri Forand que la compagnie a remercié de ses services pour activité syndicale. Comme nous l'avons déjà signalé, M. Forand travaillait pour la Stark Ribbon depuis plusieurs années et jamais il n'y avait rien de difficultés dans ses relations avec elle. C'est lorsqu'il a accepté la direction du syndicat qu'il est devenu le point de mire des attaques des patrons.

## La vie syndicale à Joliette

Dans l'imprimerie

Un grand nombre d'ouvriers de la compagnie Canadienne de Papeterie de Joliette viennent d'obtenir de substantiels rajustements de salaires. Le syndicat a négocié ces augmentations rapidement en faisant valoir auprès de l'employeur la hausse rapide du coût de la vie au cours d'une même année. Le contrat du syndicat ne se termine qu'en août et, malgré cela, les patrons ont consenti à accorder des majorations considérables. "C'est là, déclarait un directeur du syndicat faire preuve d'un bel esprit de justice et de compréhension".

Dans la biscuiterie

Le syndicat des employés en biscuiterie a lui-même obtenu des augmentations générales très intéressantes pour ses membres travaillant à la Cie E. Harnois & Fils. Le contrat de ce syndicat prend un effet rétroactif au 1er mai. L'augmentation est d'au moins 5 cents de l'heure pour tous les ouvriers.

Chez les épiciers-bouchers

Les négociations viennent aussi de se terminer chez les commis épiciers-bouchers. Au cours de ces pourparlers, les employés ont obtenu des majorations de salaires variant entre \$2.00 et \$7.00 par semaine.

Les chauffeurs de bouilloires

De son côté, le syndicat des chauffeurs de bouilloires de la région de Joliette, tout nouvellement fondé, a déjà pu signer un contrat très avantageux avec la coopérative de tabac de Joliette. Par cette convention, les chauffeurs de bouilloires de la Coopérative obtiennent des augmentations de plus de 15 cents de l'heure. Bientôt, le syndicat pourra signer d'autres contrats du même genre avec les employeurs d'usines concernées.

Arbitrage à l'Épiphanie

Le syndicat des ouvriers de Spécialités en Bois de l'Épiphanie n'a pu terminer heureusement les négociations du renouvellement de son contrat de travail avec la Cie Canada Manufacturing Ltd de l'Épiphanie. Le conciliateur du gouvernement lui-même n'a pu faire mieux. C'est pourquoi le ministère du Travail a autorisé,

# Les fédérations tiendront bientôt leur congrès annuel

La Fédération nationale des employés du bas façonné et circulaire tient son congrès annuel à Saint-Jean au moment même où nous mettons sous presse, soit les 21 et 22 juin. C'est le premier de nos quinze groupements professionnels qui se réunit cette année en congrès général annuel. Il sera suivi par le premier congrès général de la nouvelle Fédération des employés municipaux fondée à la mi-avril qui se réunira à Québec les 26 et 29 juin.

La plupart des autres fédérations tiendront leur congrès général dans la première quinzaine d'août. En voici les dates et l'endroit précis.

La Fédération de l'Industrie minière : Thetford-les-Mines, les 2 et 3 août;

La Fédération nationale du Vêtement : Sherbrooke, les 15, 16 et 17 août;

La Fédération nationale catholique des travailleurs du meuble : Coaticook, les 8, 9 et 10 août;

La Fédération nationale catholique du Textile : Granby, les 15, 16 et 17 août;

La Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et du papier : Québec, les 9 et 10 août;

La Fédération nationale catholique de l'industrie du bois du Canada : Rimouski, les 10 et 11 août;

La Fédération des barbiers et coiffeurs : Chicoutimi, les 10 et 11 août;

La Fédération nationale de la Métallurgie : Arvida, les 12 et 13 juillet;

La Fédération des employés du Commerce : Québec, les 9, 10 et 11 août;

La Fédération nationale du cuir et de la chaussure : St-Hyacinthe, les 16 et 17 août;

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada : Joliette, les 9 et 10 août;

La Fédération catholique du Bâtiment et des Métiers de construction tiendra son congrès à St-Jérôme les 2 et 3 août.

**MANUEL DE L'INVENTEUR**  
10¢  
Écrivez à  
**ALBERT FOURNIER**  
PROCEUR de BREVETS d'INVENTION  
934 S<sup>TE</sup> CATHERINE EST MONTREAL

**I. NANTÉL**  
BOIS DE SCIAGE  
Masonite — Ten-Test — Beaver Board  
Coin Papineau et DeMontigny Tél.: Ch. 1300 Montréal.

206, RUE DU PONT TEL.: 4-4641  
**LA CIE F. X. DROLET** QUEBEC  
FABRICANTS D'ASCENSEURS  
Toute réparation mécanique  
Spécialité : Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

COMPLIMENTS DE  
**VICTORIAVILLE FURNITURE LIMITED**  
Victoriaville, P. Q.

**DANIEL JOHNSON**  
AVOCAT et PROCUREUR  
JOHNSON & TORMEY  
Edifice Fides  
25 est, rue St-Jacques (Montréal 1) Tél.: LA. 9174

Tél.: FR. 0117  
**HOTEL LAFAYETTE**  
A.-H. PATENAUDE, prop.  
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.  
**AMHERST et DEMONTIGNY** (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Vient de paraître  
**"MA CONVERSION AU SYNDICALISME CATHOLIQUE"**  
écrit par M. Alfred CHARPENTIER, ex-président de la C. T. C. C. à l'occasion du  
**25ème anniversaire de fondation de notre mouvement.**  
Les membres des syndicats affiliés peuvent se le procurer au prix de \$1.00 l'exemplaire. Les frais d'envoi seront assumés par l'auteur.  
**ATTENTION !**  
Une commission de 15 p.c. sera accordée sur toute commande de 50 exemplaires et plus. Toute commande devra être accompagnée d'un chèque, bon de poste ou mandat d'argent et adressée à :  
**Alfred CHARPENTIER,**  
8609, rue De Gaspé, MONTREAL, Qué.

**MONTY, GAGNON & MONTY**  
POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES  
SERVICE D'AMBULANCES  
1926, rue Plessis — FA 3537 4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984 282 ouest, rue Ontario  
Hommages de  
**LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE**  
MONTREAL

dans ce contrat, l'établissement d'un tribunal d'arbitrage pour juger du différend et suggérer un contrat de travail acceptable pour les deux parties. L'arbitre de la compagnie sera Me Maurice-H. Fortier, tandis que celui du syndicat sera Fernand Jolicoeur, de Joliette.  
Le syndicat des employés en métallurgie de Joliette a récemment tenu ses élections annuelles. M. Adem. Allard, président sortant de charge, a présidé les élections. Le nouveau président du syndicat est M. Emilien Lépine.

## A corriger

En dernière page du journal "LE TRAVAIL" de juin, une erreur s'est glissée au commencement de la première ligne du dernier paragraphe.

Selon l'indication ci-dessus, on pourra facilement corriger le texte pour qu'il se lise comme suit: "Deuxièmement, cette loi est la négation de l'arbitrage" et non pas l'abnégation.

M. D.

**PRETS PERSONNELS**  
Si vous avez momentanément besoin d'argent, consultez le gérant de l'un de nos 525 bureaux. Il examinera avec plaisir votre proposition et, s'il la juge acceptable, il vous soumettra, au besoin, un plan de remboursement par versements faciles.  
La Banque Canadienne Nationale fait tous les jours, à des taux raisonnables, de petits prêts à des particuliers solvables, offrant des garanties suffisantes.  
**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**  
Actif, environ \$350,000,000  
525 bureaux au Canada  
65 succursales à Montréal

# Exemple dégoûtant de la mentalité rétrograde de certaines entreprises toutes-puissantes

Voici une étude approfondie et détaillée d'un mémoire présenté à la Commission de Relations ouvrières de Québec par la compagnie Wabasso Cotton, de Shawinigan. De la lecture de ce texte, il reste une impression extrêmement fâcheuse et révoltante. La façon dont, sous le couvert d'une pseudo liberté, certaines entreprises considèrent leurs employés et méprisent en même temps l'organisation syndicale catholique dans notre province, est vraiment inconcevable. Nous n'avons pas ici l'espace suffisant pour publier au texte ce poulet immonde. Quelques extraits, parmi les plus effrontés, suffiront à faire connaître de quel bois se chauffent cette entreprise et ses pareilles. A voir agir ces gens, on dirait que tous les moyens sont bons à qui veut se débarrasser des syndicats.

Allons droit au but : A la page 10 du mémoire, par exemple, on y trouve l'affirmation suivante, où l'auteur, parlant de notre organisation et de ses "libérés", écrit :

"Peut-on croire à la bonne foi, au respect de la loi et de l'autorité (sic) de ces gens? Quand on sait que l'obtention

de privilèges (sic) dépendra du nombre des membres adhérant à un mouvement (sic) à une date déterminée, il n'est pas honnête de fausser les documents de base pour faire croire qu'à cette date des personnes qui ont pu adhérer par la suite, étaient déjà membres".

Voyez, cette compagnie n'y va pas de main morte; elle accuse ni plus ni moins les organisateurs de notre organisation d'être des faussaires, des gens mûrs pour le bagne. Et pourtant, qui d'entre nous ne sait pas que jamais un certificat de reconnaissance syndicale n'est accordé à un syndicat qu'après une enquête des fonctionnaires de la Commission des Relations ouvrières. Comment peut-on imaginer qu'une entreprise s'immisce à tel point dans des affaires qui ne la regardent pas et qu'elle pose en justificatrice puissante et incorruptible quand la Commission a pleins pouvoirs pour décider si, oui ou non, le Syndicat représente la majorité des ouvriers de la Wabasso Cotton.

Ce n'est là qu'un détail. Un paragraphe plus loin, le mémoire attaque le principe même de la Loi des Relations ouvrières, quand on y écrit :

"Nous ne croyons pas que par de semblables procédés il soit possible DE SE FAIRE ACCORDER DE PRIVILEGES ET LES BENEFICES D'UNE LOI D'EXCEPTION (sic) QUI, DANS L'INTERET GENERAL, PORTE ATTEINTE AUX DROITS ET LIBERTES INDIVIDUELLES (sic).

La compagnie Wabasso dénonce la loi elle-même. Il faut en avoir de l'audace et du culot pour se poser en contempteur d'une loi quand, au paragraphe précédent, on accuse les travailleurs de ne s'y point conformer.

Pour la Wabasso Cotton, la loi des Relations ouvrières n'est qu'une loi d'exception qui "porte atteinte aux droits et libertés individuelles". Quelles libertés individuelles? Quels droits? Ceux de cette entreprise à empêcher ses employés de s'organiser librement et à se servir des avantages que lui apporte le syndicalisme catholique? Il est rare qu'on trouve des gens aussi imbus de leur supériorité personnelle pour se placer eux-mêmes au-dessus de la loi et la condamner comme s'ils étaient d'une essence à part.

Cette compagnie pousse l'audace plus loin. Elle va jusqu'à prétendre elle-même qu'elle a déjà tué une organisation syndicale. Voyez avec quel mépris et quel sans-gêne elle le dit :

"Les salariés de la Wabasso Cotton à Shawinigan Falls ont déjà appartenu à un syndicat vers 1935. Le secrétaire Desaulniers témoigne là-dessus page 39 et suivantes de la transcription. Il a lui-même appartenu à ce syndicat. M. Whitehead témoigne dans le même sens (page 98 au milieu) (sic). Il faut croire que les salariés n'ont pas cru qu'un tel organisme leur (sic) était nécessaire à la protection de leurs droits, puisqu'il n'a pas vécu deux ans."

Et voici maintenant cette compagnie qui se fait l'apôtre du comité d'usine avec une indifférence qu'on ne saurait qualifier, en feignant de ne point croire qu'un comité d'usine est le dernier degré de l'esclavage moderne. Lisez bien :

"En effet, dès 1936, il (le syndicat) était remplacé par un comité d'usine qui a, il faut le croire, bien servi les intérêts ouvriers, puisqu'il existe encore".

Sans doute, pour la Wabasso, "les intérêts ouvriers", ce sont sûrement les intérêts de la compagnie, ses profits et ses bénéfices, son autorité dictatoriale qui

tient, prostrés, dans l'insécurité du lendemain ses quelque 350 employés.

Mais tout cela n'est qu'un avant-goût de la façon dont la compagnie Wabasso considère ses employés. Allons plus avant et lisons ensemble encore quelques paragraphes de ce mémoire qui fera époque dans l'histoire des relations industrielles dans notre province :

Traitant des témoignages donnés à l'audition par les officiers nouvellement élus du Syndicat, l'auteur du mémoire écrit :

"Nous soumettons que le groupement qui sollicite la reconnaissance de votre Commission n'est pas né du désir des ouvriers de bénéficier des dispositions de la Loi des Relations ouvrières ni de leur sentiment que la reconnaissance leur est nécessaire pour promouvoir leurs intérêts.

"En ce disant, nous avons en mémoire ce que chacun des officiers a déclaré (sic) devant votre Commission. Rien de ce qu'ils ont dit laisse comprendre qu'ils sentent de la nécessité de se grouper par un besoin de protection, ou d'amélioration de leur sort. Rien de ce qu'ils ont dit démontre qu'ils s'intéressent à l'organisation, à la conduite et au succès de leur groupement. Leur attitude et leurs paroles témoignent que le groupement n'est pas leur, MAIS TOUT SIMPLEMENT QU'ILS SONT DES MANNEQUINS AUX MAINS D'ENTREPRENEURS EN CONFLITS OUVRIERS. Nous ne croyons pas devoir nous excuser en employant ces mots. Il nous paraît que DES MENEURS PAR METIERS PROFITENT DES DROITS ET DES PRI-

VILEGES ACCORDES AUX OUVRIERS POUR PROMOUVOIR LEURS INTERETS ET SATISFAIRE LEUR SOIF DE DOMINATION.

De pareilles accusations, aussi directes et aussi injustes, ne peuvent être cachées au grand public. Il faut les dénoncer avec vigueur; il faut dire que nos organismes, de la Confédération au dernier de ses syndicats, sont des corps responsables qui ont droit de la part des employeurs à un minimum de respect; il faut dire encore que leurs règlements et leurs constitutions prévoient pour eux la mission de faire de l'organisation syndicale et de défendre les droits, de protéger le gagne-pain des travailleurs; il faut dire, enfin, que les expressions "entrepreneurs en conflits ouvriers" et "meneurs par métier" sont absolument mensongères et iniques quand on sait quels sacrifices multiplient nos organisateurs pour assurer protection et justice aux travailleurs de la province de Québec.

Nous croyons que, non seulement les ouvriers syndiqués, mais aussi les patrons imbus de sens social et le public devraient s'unir pour répudier de telles entreprises qui, se croyant encore à l'aube du 19ième siècle à cette époque où le droit de coalition était interdit, traitent leurs ouvriers absolument comme des esclaves. Et dire que ces personnes ont le sans-gêne de se camoufler derrière les mots "droit" et "liberté" pour porter des attaques aussi injustifiables contre une organisation ouvrière dont on est unanime à reconnaître les services qu'elle

(Suite à la page six)

## SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE



Depuis le début du siècle, le Ministère fédéral du Travail ne cesse de mettre à la disposition de l'industrie, c'est-à-dire des employeurs et des employés, son SERVICE de CONCILIATION, afin de favoriser et d'accroître l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions du Ministère embrassent aussi un vaste champ d'action qui se rapporte directement au bien-être des travailleurs : la FORMATION en READAPTATION des EX-MILITAIRES et L'APPRENTISSAGE . . . la vente des RENTES VIAGERES du GOUVERNEMENT FEDERAL . . . la STATISTIQUE OUVRIERE et la DOCUMENTATION OUVRIERE . . . LA GAZETTE du TRAVAIL . . . les RAPPORTS sur la LEGISLATION OUVRIERE et L'ORGANISATION OUVRIERE . . . la liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, qui est dirigé par la Commission d'Assurance-chômage, sous l'autorité du ministre du Travail, met un service spécialisé de placement à la disposition de toute personne en quête d'un emploi ou de toute industrie à la recherche de travailleurs.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs :

La COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE administre l'assurance-chômage.

Les REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE et les conseils provinciaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on favorise les Comités ouvriers-patronaux de production.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL  
Ministre du Travail

A. MacNAMARA,  
Sous-ministre du Travail

## Ministère du Travail de la Province de Québec

La législation ouvrière de la Province de Québec fixe des standards de travail consacrant:

- La liberté syndicale
- Les négociations collectives obligatoires
- L'extension juridique de la convention collective
- La conciliation et l'arbitrage
- Des salaires minima
- Les congés payés
- L'aide à l'apprentissage
- La limitation des heures de travail
- Les bureaux de placement
- La réparation des accidents du travail
- La réadaptation au travail

Hon. Antonio Barrette,  
ministre.

Gérard Tremblay  
sous-ministre

J. O'Connell-Maher  
sous-ministre-adjoint

# Du côté de Québec

## Chez les teinturiers en fourrure

Les négociations de la convention collective sont terminées chez Maranda & Labrecque. Les employés féminins ont obtenu une augmentation générale de 3 cents de l'heure. Les employés masculins ont accepté une réduction de la semaine de travail, ce qui équivaut à une élévation des salaires correspondants. De cinquante-cinq heures qu'elle était, la semaine de travail sera dorénavant de cinquante heures.

## Dans la quincaillerie

En même temps que les amendements au décret, le syndicat de la quincaillerie avait déjà négocié une convention collective de travail avec l'Association des Marchands détaillants et l'Association patronale du Commerce. Le texte des différents articles du décret avait été inclus dans les conventions collectives de travail. Comme un certain nombre de quincailleries ne font partie ni de l'une ni de l'autre association, le syndicat a signé des contrats avec les maisons Hermann Young, Simard et Frère et Sherwin-Williams.

## A la cité de Lévis

Le syndicat des employés municipaux de la cité de Lévis a perdu un arbitrage contre le conseil de cette municipalité. On sait déjà dans quelles circonstances les choses se sont passées. Il s'agissait de congédiements pour activité syndicale. Dans un rapport minoritaire, M. Alphonse Roberge a fait ressortir l'injustice notoire de ces congédiements qui ne sont rien d'autre qu'une vengeance contre le syndicat. Il est toujours facile de faire subir un échec à un syndicat quand on met de côté les dépositions les plus solides.

## Gain dans un arbitrage

Le syndicat des services extérieurs de la cité de Québec vient de remporter une double victoire dans un arbitrage qui vient de se terminer. Deux questions étaient en jeu. Il s'agissait d'abord de savoir s'il y avait eu entente verbale entre la cité et le syndicat, pour savoir si la date d'échéance de la convention était le 15 octobre ou le 30 avril. Le Syndicat a gagné ce premier point. Le syndicat demandait une augmentation de salaires de 10 cents l'heure. Le syndicat a obtenu 4 cents d'augmentation et cette augmentation est rétroactive au 15 octobre 1946.

## A Saint-Georges de Beauce

En collaboration étroite avec la Fédération du textile, le Conseil général poursuit activement l'organisation d'un syndicat à la Dionne Spinning Mills de Saint-Georges de Beauce. Malgré le travail intense d'une union rivale, il semble bien que le syndicat aura haut la main gain de cause. La dernière main vient d'être mise à la rédaction du contrat de travail qui contient des clauses importantes. Au moment où vous lirez ces lignes, les négociations seront sûrement entreprises.

## Chez Baribeau & Fils

Un premier contrat de travail vient d'être conclu chez Baribeau & Fils à Lévis. Ce contrat de travail apporte des augmentations de salaires variant de 8 à 12 cents de l'heure aux ouvriers de cette entreprise qui compte une soixantaine d'employés, hommes et femmes. Cette entreprise comprend la fabrication d'épingles à linge, de cure-dents et de tein-

ture. Les négociations ont été conduites par MM. Lemieux, Rochon et Desautels pour la compagnie, et par MM. Roy, Bédard, Desjardins, Lemieux et Brisson, pour le syndicat. Grâce à la bonne collaboration de l'employeur, les pourparlers furent un échange de vues amicales.

## Dans la boulangerie

Les boulangers de Québec sont des durs à cuire. Malgré des salaires bas et vraiment insuffisants, malgré la hausse constante du coup de la vie, ces patrons refusent d'accorder la moindre augmentation de salaires à leurs ouvriers. La situation est actuellement très grave dans la boulangerie à Québec. L'attitude des employeurs est tout simplement scandaleuse. Il se peut que le syndicat demande l'abrogation du

décret et pousse activement la négociation de conventions particulières. Il semble que ce soit d'ailleurs la seule manière de procéder dans les circonstances.

## Dans l'industrie de la chaussure

Les négociations dans l'industrie de la chaussure à l'occasion du renouvellement du décret s'en vont à un dead-lock. Jusqu'ici les unions avaient négocié sur les taux minima du décret. Cette année, étant donné que les quatre-vingt-cinquièmes des ouvriers de la chaussure sont aux pièces et que les modifications aux taux minima n'intéressent pas ces travailleurs, les unions sont décidées une fois pour toutes à faire admettre le principe des négociations sur les taux aux pièces, même si les employeurs continuent de s'y opposer avec la dernière énergie.

## Deux arbitrages

Il y aura probablement arbi-

trage prochainement dans la région de Québec. Il s'agit du syndicat du bois ouvré de Beauceville et le syndicat du cercueil de Montmagny. Les salaires offerts par ces deux firmes sont inférieurs de beaucoup aux demandes légitimes des ouvriers de ces deux entreprises.

## Elections à Thetford

Deux syndicats de Thetford-les-Mines viennent de tenir leurs élections annuelles. Il s'agit du syndicat national des employés salariés de l'Asbestos Corporation et du syndicat national catholique de l'Amiante Inc., de la même compagnie.

Au syndicat des employés salariés de l'Asbestos Corporation, les élections ont donné le résultat suivant: Président, M. L.-P.

Martineau; vice-président, M. Ronaldo Poulin; secrétaire-trésorier, M. L.-P. Boucher; assistant-secrétaire trésorier, M. Gaston Morin; directeur, M. Louis Matte.

Le syndicat de l'amiante a choisi les officiers que voici: président, M. Georges Dionne; vice-président, M. Albert Mathieu; secrétaire, M. Théophile Trudel; trésorier, M. Praxède Camiré; directeurs, MM. Lorenzo Fortier, J.-B. Grenier, Dominique Dostie, Rosaire St-Pierre et Marcel Rancourt.

Comme on le sait, M. Daniel Lessard, président de la fédération de l'Industrie minière, agit comme agent d'affaires libéré des syndicats de la ville de Thetford et de la région avoisinante.

La gloire de Dieu est le but de toute la création et par conséquent la fin suprême de toute créature. Les riches ne peuvent se sauver que par les pauvres.



# E-Z.MASSICOTTE

*Il a tiré de l'obscurité  
trois siècles d'histoire!*

En novembre 1911, M. E.-Z. Massicotte fut chargé d'inventorier et classifier toutes les archives judiciaires du district de Montréal conservées depuis 1642. Partie de ces documents était entassée dans un corridor long de 300 pieds, au sous-sol de l'ancien palais de justice, à Montréal.

Grâce à 35 ans de labeur, M. Massicotte a réussi à compiler et à faire classifier des documents qui constituent une mine inépuisable de renseignements précis sur les origines et la vie des premiers habitants de la région de Montréal. Aujourd'hui, ce gigantesque travail est presque complété.

Au cours de ses recherches, M. Massicotte a mis à jour des centaines de documents d'une valeur inestimable... tels que le testament de Jeanne Mance, les contrats de concessions faits par Chomedey de Maisonneuve et un acte de reddition signé par George Washington.



Dès l'enfance, E.-Z. Massicotte commença à s'intéresser à l'histoire de Ville-Marie en visitant avec son père les édifices du passé. Devenu journaliste, il s'occupa de recherches historiques, puis de généalogie, de folklore et d'art héraldique.



C'est M. Massicotte, qui, en 1924, eut l'idée d'instituer la parade annuelle de la St-Jean-Baptiste. Pendant 21 ans, il choisit chaque année le thème de la parade et, avec l'artiste J.-B. Lagacé, il prépara d'innombrables "chars allégoriques".



Devenu membre de la Société Royale du Canada en 1920, il reçut en 1936 la médaille de la Société Historique de Montréal pour ses travaux sur l'histoire de Montréal, et, en 1939, la médaille Tyrrell pour l'ensemble de ses travaux historiques.



En permettant de retracer fidèlement les débuts difficiles et aventureux du Canada français; M. Massicotte — archiviste, historien, généalogiste; folkloriste — a rendu d'inappréciables services à la population d'Amérique.

PUBLIÉ PAR

# Molson's

(tiré d'une série d'articles biographiques illustrant la carrière de Canadiens-français bien connus dans le domaine des sciences, des arts ou de l'industrie.)

## Réception sociale bien réussie à Montréal

"Le syndicalisme bien compris doit être un mouvement de libération complète de la personne humaine. Il est essentiel à la civilisation, à la culture et à l'ordre social chrétien" a dit, jeudi soir dernier, le R. P. Cousineau S.J., à la salle paroissiale St-Stanislas, rue Laurier, lors de la première soirée récréative organisée par le Comité d'éducation sociale des syndicats nationaux pour les officiers des syndicats de Montréal.

Cette réunion intime organisée dans le but de grouper tous les officiers syndicaux de la métropole a remporté un grand succès. Les parties de cartes étaient très animées, les prix de présences ont été accueillis avec plaisir et les cadeaux tirés au sort étaient remarquables par leur qualité, enfin, un magnifique récital de chant semi-classique présenté par Mlle Jacqueline Arcand, jeune artiste de talent destinée au plus brillant avenir, a donné à cette fête rayonnante d'esprit fraternel et syndical l'atmosphère idéale des soirées préparées avec goût.

Un grand nombre d'officiers avec leurs femmes ou leurs amies assistaient à cette partie de cartes où fut distribué à chaque table de beaux prix de présence. D'autres cadeaux, offerts par quelques syndicats et maisons d'affaires bien connues de Montréal ont été gagnés par Mme Legault, M. Gibeau, Mme J.-P. St-Charles, Mme Delisle, Mme A. Forte, M. R. Ethier, M. A. Desbiens, Mme R. Grenier, Mlle Gravel, Mme A. Charpentier, Mme R. Constant, M. T. Larose, M. Oscar Marion et Mme McGinnis.

Mlle Jacqueline Arcand, qui étudie actuellement le chant sous la direction d'un professeur de renom, a bien voulu prêter son précieux concours au succès de cette soirée. Elle interpréta aux vifs applaudissements de l'assistance un extrait de la célèbre opérette d'Oscar Strauss "Le soldat de chocolat" intitulé "Mon Héros", "Because" de Guy Dardelot et, en espagnol, "Estraliba" de Manuel A. Ponce.

Avant de se régaler à un délicieux buffet et de terminer la soirée, les chefs du mouvement syndical chrétien dans la province de Québec, ont écouté avec attention, l'animateur de cette soirée, le R.P. Cousineau, S.J., conseiller moral des syndicats nationaux et directeur du Comité d'éducation sociale, qui exprima à l'assistance, au nom des organisateurs et organisatrices ses plus sincères remerciements.

Cette première soirée marque un début prometteur et encourage notre comité à poursuivre son activité avec plus d'entrain et d'optimisme", a-t-il dit. "Notre but est bien de faire grandir notre mouvement syndical sur des bases de solidarité, de fraternité et de charité chrétienne. Les officiers d'un syndicat forme l'élite du monde ouvrier, ils en sont le coeur et le système nerveux. Ils ont donc tout à gagner à se mieux connaître et à établir entre eux des contacts plus étroits.

Des réunions de ce genre seront dorénavant plus fréquentes. Nous organiserons des pique-niques, des conférences, des séances de cinéma commenté, des causeries-forum, des soirées éducatives, etc... Et nous atteindrons par ce moyen le but réel du syndicalisme qui, pour être vraiment humain, ne doit pas uniquement consister en revendications matérielles, mais doit en plus tenir compte de toutes les tendances humaines supérieures! Il doit être un mouvement de libération

## Mgr Maurice Roy chez nos syndiqués



Le 22 avril, le conseil central des syndicats tenait une journée d'étude sous la présidence de M. Gaston Vallières. Cette photo a été prise pendant l'allocution de Mgr Roy et on y remarque, de gauche à droite, M. Gaston Vallières, Roy, évêque des Trois-Rivières et archevêque-élu de Québec, M. l'abbé Aurèle Ouellet, confédéré, M. R.-J. Lemire, secrétaire du Conseil central. Dans son allocution, Son Excellence a fait ressortir d'une façon particulière la difficulté de l'oeuvre des choses difficiles, dit-il. Cela demande de l'effort. Il y a des questions de doctrine, de vérité, de choses pratiques, plus c'est compliqué, plus il faut penser et réfléchir avant d'agir. Mais ne craignez rien, vous avez la vérité de votre côté".

ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières de M. Gaston Vallières. A cette occasion, Son Excellence a fait ressortir d'une façon particulière la difficulté de l'oeuvre des choses difficiles, dit-il. Cela demande de l'effort. Il y a des questions de doctrine, de vérité, de choses pratiques, plus c'est compliqué, plus il faut penser et réfléchir avant d'agir. Mais ne craignez rien, vous avez la vérité de votre côté".

# AVANTAGE

La Bonne Gestion des Affaires Offre à Tous un Avantage

L'avantage de travailler et, par le travail, de prospérer! C'est ce que désirent les Canadiens. C'est de plus une nécessité constante pour assurer à toute la nation une existence fertile et bien remplie.

L'une des tâches de l'industrie est de procurer cet avantage. Grâce à sa bonne gestion, grâce au courage, à la confiance, à l'expérience et à l'esprit d'initiative qui la caractérisent, l'entreprise privée offre présentement à tous cet avantage. Elle y parvient en améliorant procédés



et produits... en préparant la production avec sagesse... en développant les marchés de consommation, tant au Canada qu'à l'étranger.

Loin d'assurer le seul progrès industriel, la bonne gestion des affaires favorise en outre le bien-être de l'individu et de la nation. Elle crée de nouveaux emplois... améliore le rendement... fait gagner plus d'argent... et grâce à elle, chaque emploi devient une source d'avantages pour tout ouvrier ambitieux et entreprenant.



**Weston's**  
★ BISCUITS "SODA"  
★ BISCUITS "English Quality"  
★ PAIN et GATEAUX

"Aider tous les employés qui s'appliquent à mériter de l'avancement et leur fournir l'avantage de progresser."

Extrait des Principes de Weston envers les Employés

GEORGE WESTON LIMITED • TORONTO, CANADA